

DOSSIER DE PRESSE



Le CEBP en 5 questions

1 Pourquoi le CEBP a-t-il été créé ?

Le Cercle d'études de la Boulangerie-Pâtisserie a été créé en 1990 pour être un lieu de réflexion et de rencontre entre tous les acteurs de la boulangerie-pâtisserie-viennoiserie.

Dès son origine, le CEBP s'est donné comme mission de pratiquer, d'encourager et de soutenir toutes les actions permettant aux partenaires de la filière blé-farine-pain et de son environnement de réfléchir et d'agir ensemble dans le but d'offrir un service toujours meilleur au consommateur, en imaginant le futur.

Il s'agissait donc de réunir l'ensemble des acteurs de la filière, afin de mieux appréhender et de mieux comprendre les enjeux de la profession. C'est ainsi que des partenaires de la grande distribution sont venus exposer leurs stratégies, tandis que les industriels présentaient leurs visions du marché, et que les fournisseurs présentaient leurs innovations, qu'il s'agisse de matériel ou d'ingrédients. Le CEBP a fait appel à de nombreuses études analysant l'évolution des comportements alimentaires des Français, tandis que des entreprises ont régulièrement ouvert leurs portes pour en faire découvrir l'intérieur.

2 Quel rôle entend-il jouer ?

Le slogan d'origine était : « du bé à la table ». Il reste toujours d'actualité, même si en un quart de siècle, les repas se sont déstructurés, se prennent de plus en plus hors domicile, avec de nouveaux goûts venus d'ailleurs, de nouveaux produits, de nouvelles attentes en terme de traçabilité et d'authenticité, de prix, de nouvelles contraintes sanitaires et environnementales... Plus que jamais, les acteurs de la filière doivent travailler ensemble pour

anticiper le futur, faire face aux enjeux qui se présentent à elle de manière parfois brutale et inattendue, apporter des réponses qui intègrent des paramètres parfois contradictoires.

Le CEBP entend rester le *think tank* qu'il ambitionnait d'être, c'est-à-dire un lieu de partage des connaissances et des expériences vécues par les hommes et les entreprises, un lieu de rencontre pour rapprocher les acteurs des quelque quinze professions qui se retrouve au sein de l'association.

Tourné vers l'avenir, le CEBP permet à ses adhérents de réfléchir en commun au futur de la filière BVP, d'anticiper, réagir et de s'adapter en permanence à l'évolution de la consommation et des habitudes d'achats.

3 Quelle est la spécificité du CEBP ?

Le CEBP a été créé à l'initiative des acteurs de la filière blé-farine-pain, pour disposer d'un lieu indépendant et neutre pour échanger les connaissances et les expériences des professionnels. Ce positionnement original et unique, qui lui assure la plus grande indépendance et une écoute fédératrice, n'a pas été modifié. L'association ne vit que des cotisations de ses adhérents, et, en conséquence, elle leur appartient.

Le CEBP reste donc ouvert à tous les professionnels qui animent la filière, des céréaliers aux distributeurs, en passant par les meuniers, semenciers, équipementiers, fournisseurs d'ingrédients, les boulangers, pâtisseries et chocolatiers, etc., quel que soit leur mode de production ou de vente, mais aussi les organisations professionnelles, les centres de formation les salons, les conseils aux entreprises, les transporteurs, les investisseurs, etc.

4 Comment se déroulent les rencontres ?

Le CEBP organise quatre à cinq manifestations par an, soit sur un sujet d'actualité, soit autour d'un « invité » : meunier, industriel de la panification ou des matières premières, fabricants de matériels ou d'ingrédients, groupes de distribution...

Les sujets techniques alternent avec ceux axés sur le marketing, le management, l'évolution des marchés, des relations entre les acteurs de la filière. C'est ainsi qu'au cours de ces dernières années ont été abordés les thèmes suivants :

- La maîtrise des levains, le chocolat, les OGM, la logistique, les farines, les beurres, la pâtisserie salée, la boulangerie en GMS, la restauration hors domicile, le hard discount, le pain bio, l'évolution des chaînes de boulangeries, le sandwich, l'huile de palme, les réseaux de boulangerie, le *food desing*,... La liste n'est pas exhaustive !

Ces rencontres avec des industriels ou les acteurs de la distribution constituent une source de réflexion pour l'auditoire ainsi qu'une tribune pour les groupes qui ont répondu à l'invitation du CEBP, tels que :

- UNIMIE-Banette, Le Duff, Astra Calvé, Soufflet, Brioche Pasquier, Limagrain, Cora, Casino, Monoprix, Carrefour, Pomona, Auchan, Poult, St Michel, Valrhona, Puratos...

Les rencontres sont ouvertes aux adhérents, mais aussi aux personnes qui souhaitent s'inscrire spécifiquement à l'une d'entre elles. Elles se déroulent toujours dans un esprit convivial, elles sont l'occasion d'échanges autour d'un repas, ou d'un cocktail.

5 Comment fonctionne le CEPB ?

La cotisation est annuelle. Elle donne accès à l'ensemble des rencontres prévues dans l'année.

Elle permet de faire participer une ou plusieurs personnes de l'entreprise adhérente, en fonction de l'option prise (3 formules au choix).

Le président actuel est Philippe LEGENDRE. Il définit les axes de l'association avec 8 administrateurs, et un délégué général (actuellement : Philippe GODARD).

Pour en savoir plus, ou pour adhérer :

- Directement sur le site internet

www.cebp.fr

- Ou s'adresser à

philippe.godard@cebp.fr

06 81 47 295

CONTACT PRESSE

Philippe GODARD

philippe.godard@cebp.fr

06 81 47 28 95

www.cebp.fr

Paris, le 6 juin 2017

: